



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

ETUCE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Position du CSEE concernant

« Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation »

Adoptée par le Bureau du CSEE le 3 novembre 2020

Le 30 septembre 2020, la Commission européenne a publié une communication intitulée [Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation](#). L'objectif de la Commission européenne est de synthétiser les objectifs atteints dans le cadre de l'Espace européen de la recherche (EER), de célébrer le 20^e anniversaire de sa création et de présenter 14 initiatives visant à augmenter les investissements dans la recherche et l'innovation, à synchroniser les niveaux de qualité de la science au sein de l'UE, à renforcer les relations entre la recherche et les industries et à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les secteurs de la recherche et du développement. La communication demande également d'accroître les investissements nationaux dans la recherche et le développement afin d'assurer la relance économique après la crise de la Covid-19.

Le présent document de prise de position demande de respecter les libertés académiques et scientifiques, de réaliser des investissements durables dans la recherche, de garantir l'égalité des genres, ainsi que des conditions de travail équitables, des salaires décents, des statuts contractuels permanents pour les chercheur-euse-s, y compris en début de carrière, et un dialogue social efficace avec les syndicats qui les représentent.

Le texte ci-après est la réponse à l'initiative de la Commission européenne proposée par le CSEE, organisation représentant 11 millions d'enseignant-e-s et chercheur-euse-s en Europe.

1. La crise de la Covid-19 a eu des répercussions négatives pour les chercheur-euse-s et la recherche, tant dans le secteur public que privé. Les syndicats ont âprement négocié avec les employeurs pour que les recherches menées à distance durant le confinement soient considérées comme du *travail*, mais, malgré cela, un grand nombre de chercheur-euse-s ont été licencié-e-s ou menacé-e-s de chômage. Les organisations membres du CSEE expriment leurs inquiétudes pour les chercheur-euse-s dont les employeurs n'autorisent pas le travail à distance durant la pandémie, alors que les conditions de santé et de sécurité ne sont pas garanties sur leurs lieux de travail. L'impact de la pandémie a été particulièrement rude pour les femmes de la recherche qui, occupant déjà majoritairement des emplois précaires dans ce secteur, ont été contraintes de cumuler à la fois responsabilités familiales et télétravail. D'autre part, un grand nombre de professeur-e-s d'université ont été forcé-e-s de suspendre leurs activités de recherche pour pouvoir préparer et organiser efficacement leurs cours en ligne pour les étudiant-e-s, une situation qui s'est traduite par un **impact considérable sur leurs horaires, leur charge de travail et, en définitive, sur leur bien-être et leur**



Boulevard Bischoffsheim, 15
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Raison pour laquelle nous saluons cette communication de la Commission européenne, visant à renforcer la recherche en Europe. Le moyen le plus direct pour atteindre cet objectif est d'accroître l'investissement public dans la recherche publique, de respecter les libertés académiques et scientifiques, de garantir l'égalité des genres, ainsi que des conditions de travail équitables, des salaires décents et des statuts contractuels permanents pour les chercheur·euse·s, y compris en début de carrière. Nous rappelons que la recherche indépendante financée par les pouvoirs publics est une condition essentielle de la démocratie.

2. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de renforcer l'EER en encourageant une relance *sociale* de l'Europe. La crise de la Covid-19 a accentué les inégalités sociales parmi les parents, les étudiant·e·s et les groupes défavorisés sur le plan socio-économique. Nous demandons que la Commission européenne et les Etats membres de l'UE garantissent une recherche plus sociale et établissent des corrélations entre la **recherche et les sciences sociales** et les politiques sociales. Le plan de relance et l'instrument « New Generation EU » devraient mettre à disposition des fonds de l'UE pour développer des initiatives nationales visant à mettre la science et l'élaboration des politiques également en corrélation avec l'impact sociétal et les solutions politiques pour la transition écologique et l'économie numérique.
3. Si la pandémie de Covid-19 a effectivement mis à nu les dommages causés par plusieurs décennies de politiques orientées sur le marché et le profit, nous regrettons toutefois que la communication de la Commission européenne ne propose aucune réorientation structurelle pour réaffirmer la valeur de la recherche et de la **production de savoirs, en tant que biens collectifs**. Le sous-investissement du secteur public, les orientations commerciales, la pression croissante des réformes pour aligner les résultats des recherches et la gouvernance des universités sur les besoins des entreprises, de même que les incitants financiers qui orientent les recherches et les financements en fonction des priorités des entreprises, sont autant de facteurs qui entravent la liberté des chercheur·euse·s de mener leurs recherches sans ingérence et la capacité des universités, en tant qu'entités collégiales, de promouvoir la recherche fondamentale indépendante dans des domaines tels que la santé, l'environnement et les sciences sociales, offrant des avantages à court et long terme pour la société et l'économie.
4. A l'heure où le **dialogue social et la culture de la gouvernance collégiale** dans l'enseignement supérieur et la recherche sont sous pression et remis en question, le CSEE s'inquiète de constater que la responsabilité publique est mise à l'écart pour stimuler la recherche à finalité commerciale et que l'intérêt se porte en priorité sur la commercialisation des résultats de la recherche. Une telle situation met en péril la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, représente une menace pour la gouvernance démocratique de ces secteurs et l'autonomie des universités et des centres de recherche, et porte atteinte à la liberté académique des chercheur·euse·s et des universitaires.

5. Il nous faut également reconnaître que l'investissement public dans la recherche et le développement varie fortement entre les pays d'Europe – de 0,5 à 3,3 % du PIB – et que l'objectif de l'UE (3 %) n'a pas été atteint. Nous saluons le fait que la Commission européenne encourage les Etats membres de l'UE à accroître de 50 % leur budget pour la R&D d'ici 2025. Toutefois, conséquence de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19, les finances de certains Etats membres peuvent être affaiblies de façon permanente, remettant en question la réalisation de cet objectif d'investissement. Nous tenons à exprimer nos plus profondes inquiétudes à l'approche du prochain **Forum EER pour la transition**, au cours duquel il sera demandé que 5 % du budget public national de la R&D soit alloué à des programmes conjoints de l'UE et à des partenariats européens d'ici 2030, risquant ainsi d'entraîner une nouvelle diminution des investissements nationaux dans la recherche publique et de renforcer davantage encore la commercialisation de la recherche, comme le suppose la politique de l'UE centrée sur la relation entre la recherche et les entreprises, notamment dans le cadre du programme Horizon Europe et de l'EER. La création et la transmission de nouvelles connaissances au travers de la recherche et de l'innovation sont un moteur fondamental pour l'amélioration de la productivité et du niveau de vie de la population européenne. Le plus souvent, l'innovation repose sur la recherche fondamentale financée par les pouvoirs publics. Elle est ensuite transmise aux entreprises pour répondre à leurs besoins de développer de nouveaux produits viables sur le plan économique et commercial. Les dépenses pour la recherche et le développement (R&D) représentent une part importante des dépenses totales de l'enseignement supérieur pour structurer, organiser et fournir les infrastructures de ces deux secteurs.
6. Nous demandons aux Etats membres de l'UE de s'abstenir de **poursuivre la commercialisation des résultats de la recherche publique** et de faire en sorte que de précieuses ressources ne soient pas détournées de la recherche et de l'innovation financées par les pouvoirs publics pour augmenter les opportunités commerciales, lesquelles ne sont pas forcément compatibles avec les besoins de la société et de la population européenne. Nous avons déjà pu constater que le resserrement des budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche a donné lieu à un financement des universités fondé sur la concurrence et à l'introduction de pratiques « commerciales » dans la gestion des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche. Nous craignons effectivement qu'il ne soit pas possible de garantir un accès égalitaire au financement de la recherche, ni une augmentation du financement public, garante de la qualité de la production scientifique, si la Commission européenne continue à encourager cette concurrence, en affirmant que : « Le principe d'excellence, qui veut que les meilleurs chercheurs ayant les meilleures idées obtiennent un financement, reste la pierre angulaire de tous les investissements réalisés dans le cadre de l'EER ». Le CSEE rappelle que l'insuffisance des investissements publics et les financements liés à des incitants et à la performance donnant lieu à une concurrence plutôt qu'à une coopération où peut s'exprimer la créativité, entravent la possibilité d'attirer du personnel hautement qualifié et, par conséquent, les capacités d'innovation d'un pays donné, au lieu de les promouvoir.

7. Nous réfutons le point de vue de la Commission européenne selon lequel l'Espace européen de la recherche (EER) doit avoir pour objectif de devenir « un marché unique de la recherche et de l'innovation ». Cette politique transforme intégralement la recherche en marchandise. Nous rappelons que la [Recommandation de l'UNESCO concernant la science et les chercheurs scientifiques](#) (2017) souligne clairement que « la libre communication des résultats, des hypothèses et des opinions – comme le suggère l'expression "libertés académiques" – se trouve au cœur même du processus scientifique ». Nous demandons à la Commission européenne de reconnaître que considérer la recherche dans une perspective économique ne respecte en rien les principes de la liberté académique et de la science ouverte. Les politiques de l'EER étant mises en œuvre via le fonds Horizon Europe, nous [rappelons](#) à la Commission européenne que nous émettons de fortes réserves à l'égard de l'un des principaux objectifs du programme qui encourage **la recherche et l'innovation tournées vers l'industrie**. La promotion de ce type de collaboration entre l'enseignement supérieur et l'industrie n'est pas neuve. Toutefois, les études¹ montrent que la promotion active de ces partenariats dans le cadre du **Semestre européen** depuis près d'une décennie et la promotion de modèles de financement compétitifs risquent de conduire à une hiérarchisation et à des inégalités plus importantes dans les systèmes universitaires et de recherche, étant donné que les établissements d'enseignement supérieur se comportent de plus en plus souvent comme des sociétés commerciales qui opèrent sur un marché mondial. De même, face à la dégradation des finances publiques et aux restrictions budgétaires, la promotion active des investissements privés dans la recherche, le développement et l'innovation, au travers d'un renforcement de la coopération entre les universités et les entreprises, augmente la possibilité de voir les investissements privés se transformer en substituts, et non en compléments, du financement public.
8. Nous constatons que la Commission européenne entend également « Elaborer une feuille de route d'actions afin de créer des **synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche**, notamment en s'appuyant sur le double rôle des universités », mais nous craignons que son approche de la recherche encourage davantage encore la privatisation de l'enseignement supérieur. Nous demandons que **l'enseignement supérieur et la recherche** soient réexaminés dans une perspective où l'enseignement et la recherche seraient de valeur égale et de haute qualité au sein des universités.
9. Nous demandons à la Commission européenne de proposer des solutions pour mieux garantir des environnements de travail appropriés et des conditions contractuelles décentes pour le personnel universitaire. Au cours de ces dernières années, la réduction du **financement public de base pour l'enseignement et la recherche** a eu un impact

¹ Stevenson H., Hagger-Vaughan L., Milner A. et Winchip E. : « *Politiques en matière d'éducation et de formation au sein du Semestre européen. Investissement public, politiques publiques, dialogue social et modèles de privatisation en Europe* » (2017). Comité syndical européen de l'éducation. Bruxelles. https://www.csee-etuice.org/images/attachments/RP_EuropeanSemesterONLINE-FR.pdf

majeur sur l'augmentation du nombre de contrats à temps partiel ou temporaires des effectifs de ces secteurs – un facteur multiplicateur des inégalités et responsable de la dégradation de leurs conditions de travail. Ces coupes budgétaires ont été réalisées à de nombreuses reprises en vertu des politiques demandant aux universités de répondre aux besoins du marché du travail, de réduire leurs programmes d'études, d'introduire l'apprentissage tout au long de la vie et de rechercher les financements nécessaires auprès des entreprises. Un rapport de la Commission européenne² indique que plusieurs pays ont récemment adopté des réformes élargissant les possibilités de rémunérer les universitaires sur la base de leurs performances, rendant possible cette modalité de paiement des salaires dans quasiment tous les systèmes d'enseignement supérieur européens. Ce même rapport montre qu'il existe d'importantes disparités en ce qui concerne les dispositions contractuelles du personnel universitaire en Europe. Dans bon nombre de pays, à peine 30 % du personnel universitaire, voire moins, bénéficie d'un contrat permanent. Partout en Europe, les universitaires déplorent une **perte de leur sécurité d'emploi** en raison des contraintes budgétaires, de la diminution des offres d'emploi et de l'augmentation du nombre d'employé·e·s occupant des postes bénéficiant d'un financement extérieur. Nous demandons à la Commission européenne d'insister fortement sur la mise en œuvre de la **Charte européenne du chercheur** et du **Code de conduite pour le recrutement des chercheurs**³ au sein de l'EER. Nous insistons pour que l'initiative **ERA4YOU**, visant à renforcer la mobilité des chercheur·euse·s entre les entreprises et les universités d'ici 2024, soit développée en consultation avec les syndicats de la recherche.

10. Le CSEE se porte en faveur du renforcement des compétences des chercheur·euse·s pour le développement de leurs carrières universitaires et non universitaires. Raison pour laquelle nous demandons à la Commission européenne d'inviter les syndicats de la recherche à participer au développement de son projet de **Cadre de compétences européen pour les chercheur·euse·s, la taxinomie des compétences des chercheur·euse·s et le développement de programmes d'études pour les chercheur·euse·s centrés sur la science ouverte et la gestion des sciences** d'ici 2024. Nous rappelons que les chercheur·euse·s connaissent mieux que quiconque l'évolution des attentes à leur égard et leurs besoins en termes de compétences. Nous proposons que le cadre européen des compétences soit utilisé comme un ensemble de principes directeurs pour la formation professionnelle initiale et continue des chercheur·euse·s, mettant en avant une approche du recrutement, de la carrière, du développement, des salaires et des conditions de travail qui soit basée sur la motivation, et non sur la sanction. Nous rappelons que : « La liberté de l'enseignement et celle de la recherche sont compromises en raison du recours de plus en plus fréquent – et difficilement contournable – aux procédures d'évaluation de la qualité et aux indicateurs de performance, mis en place pour déterminer la répartition du financement et recruter

² Commission européenne/EACEA/Eurydice (2017). Modernisation de l'enseignement supérieur en Europe : personnel académique – 2017. Rapport Eurydice. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

³ <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/charter>

et évaluer le personnel enseignant et les équipes de recherche »⁴. Les travaux menés par la Commission européenne dans le cadre de ces initiatives doivent également respecter les cadres et les accords nationaux et institutionnels existants pour le développement des carrières des chercheur·euse·s, notamment les conventions collectives. A cet égard, l'autonomie institutionnelle et la liberté académique doivent être respectées, conformément à la *Recommandation des Nations Unies concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997*⁵, à l'article 13 de la *Charte des droits fondamentaux de l'UE*⁶ et à la *Recommandation du Conseil de l'Europe 1762 (2006) concernant la liberté académique et l'autonomie des universités*⁷.

11. Dans la mesure où les femmes ne représentent que 33,4 % du personnel de la recherche de l'UE et 27 % des membres des conseils d'administration universitaires (ex. commissions, conseils, comités, fondations ou assemblées académiques pour la science, la recherche et le développement)⁸, nous soutenons pleinement le projet futur de la Commission européenne visant à « Elaborer, avec les Etats membres et les parties prenantes, des plans inclusifs en matière d'**égalité entre les hommes et les femmes** afin de promouvoir, dans la R&I, l'égalité des sexes prônée par l'UE ». Nous recommandons vivement à la Commission européenne d'inclure dans ce travail les syndicats de la recherche, étant donné que l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la profession ne sera jamais mieux garantie qu'en faisant valoir l'expérience des syndicats, qui luttent contre la précarité des chercheuses et leur exclusion des perspectives de carrière et de la mobilité internationale, en raison de leurs congés de maternité ou de leurs responsabilités familiales envers leurs enfants et leurs proches. Les femmes du secteur de la recherche doivent être soutenues efficacement dès le début de leur carrière afin de leur garantir un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle et de bonnes conditions de travail. Elles doivent, en outre, bénéficier d'un financement pour leurs recherches. Le plus souvent, en raison de leurs responsabilités familiales, les femmes de la recherche sont moins susceptibles de se voir proposer des fonctions secondaires au sein des universités et de pouvoir progresser dans leurs carrières. Nous rappelons que les femmes de la recherche sont fortement sous-représentées dans les filières STIM et que des mesures efficaces doivent être prises pour combattre les préjugés sociaux selon lesquels les mathématiques et les technologies ne sont pas des secteurs pour les femmes.
12. Nous demandons de garantir la science ouverte et les droits de propriété intellectuelle des chercheur·euse·s au sein de l'EER. Nous constatons que la Commission européenne entend développer des « Principes directeurs pour la valorisation des connaissances ainsi qu'un code de bonnes pratiques pour l'utilisation intelligente de la **propriété intellectuelle** [...] afin de garantir l'accès à une protection efficace et abordable de la

⁴ [Résolution sur le renforcement de la liberté académique en Europe](#) (2018)

⁵ http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁶ <https://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/13-liberte-des-arts-et-des-sciences>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=17469&lang=fr>

⁸ Commission européenne, [She Figures 2018](#).

propriété intellectuelle ». Nous demandons à la Commission européenne de veiller à ce que la protection de la propriété intellectuelle au sein de la recherche dans le secteur public soit gratuite pour les chercheur·euse·s. Les syndicats de la recherche promeuvent la science ouverte mais craignent que les chercheur·euse·s travaillant pour des sociétés soient tenu·e·s de respecter des secrets industriels, alors que ceux et celles favorables à la science ouverte cherchent à communiquer les résultats de leurs recherches, ce qui engendre un conflit d'intérêts lors de leur passage du secteur privé au secteur public. Nous demandons également que la Commission européenne examine les écarts entre la capacité financière des grandes entreprises et celle des PME en matière de recherche et de développement, ainsi que les différentes possibilités d'emploi que peuvent offrir les sociétés aux chercheur·euse·s. Nous attirons également l'attention de la Commission européenne sur le fait qu'offrir aux chercheur·euse·s des perspectives de carrière dans le secteur privé doit aller de pair avec la garantie d'un recrutement équitable, des conditions de travail et salariales décentes et un statut contractuel permanent, ce que beaucoup de centres de recherche privés et publics ne proposent pas.

13. Le **dialogue social** avec les syndicats de la recherche est un outil essentiel pour la réforme des politiques et le financement de ce secteur, ainsi que pour améliorer le développement des compétences des chercheur·euse·s. Raison pour laquelle nous demandons à la Commission européenne et aux Etats membres de l'UE d'impliquer les syndicats de la recherche dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, afin de pouvoir atteindre les objectifs de l'EER. Il convient en premier lieu d'accueillir les syndicats au sein du *Comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation* et des autres instances européennes en charge de la recherche. Par ailleurs, la plupart des Recommandations spécifiques par pays 2020 et 2019 qui orienteront les réformes politiques dans le cadre des prochains plans de relance nationaux, financés potentiellement par la **Facilité pour la reprise et la résilience**, pièce maîtresse de l'instrument « Next Generation EU », visent à encourager le financement de la recherche et de l'innovation. Raison pour laquelle nous demandons à la Commission européenne de garantir la participation des partenaires sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans, et de faire en sorte que les principes du **Socle européen des droits sociaux**, des **Objectifs de développement durable des Nations Unies** et du **Pacte vert pour l'Europe** soient au centre des politiques pour la recherche et l'innovation, profitables à la société et aux générations futures.